



L'Assemblée nationale a déjà adopté le projet de loi sur la décentralisation, c'était mercredi 18 décembre 2019. Il ne reste plus que le Sénat, avant sa promulgation par le Chef de l'Etat.

Parmi les dispositions qui font débat, c'est l'article 246, alinéa 1, qui indique que les futurs « **maires de ville** » **placés à la tête des communautés urbaines devront être désormais des personnalités « autochtones »**.

Une disposition dangereuse, estiment plusieurs observateurs de la scène politique, Pour Célestin Bedzigui par exemple, il serait politiquement et civiquement plus avisé d'appeler à un dialogue national sur la notion « **d'autochtonie** ».

Le président du Parti pour l'Alliance libérale (PAL) soutient alors que le débat devrait porter sur la question de savoir si elle est fondée sur le droit du sol, jus soli, qui est le domicile, ou sur le droit du sang, jus sanguis, qui est celui de la tribu d'origine des parents de chacun.

« **Cette réflexion révélera la difficulté de classement de certains citoyens comme par exemple mes enfants dont la mère est de l'Ouest et moi même qui suis du Centre** », précise-t-il. « On serait face à la recherche d'une solution à la quadrature du cercle. Voilà le vrai problème qui rend dérisoire l'évocation politicienne de toute autre considération », ajoute-t-il.